

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 15 avril 2010

**Communication sur le Syndicat Intercommunal pour l'Etude
et l'Aide aux Personnes Handicapées du Val d'Orge**

Créé le 13 juillet 1993 à l'initiative de M. MARSAUDON, Maire de Savigny sur Orge ce syndicat regroupait à sa création les communes d'Athis-Mons, Epinay sur Orge, Paray vieille Poste, Savigny et Viry Châtillon en 2002 Villemoisson est venue se joindre à ce syndicat.

Le syndicat a son siège à la mairie de Savigny, et son président est le maire de Savigny.

Son objet est :

- D'étudier les moyens les plus appropriés pour assurer en priorité aux personnes handicapées résidant sur le territoire des communes adhérentes du syndicat leur insertion et le maintien dans la vie sociale et professionnelle.
- Financer des aides directes aux personnes handicapées par l'intermédiaire des CCAS des communes adhérentes – financement de matériel de vie, appareillage et équipement pour aider au quotidien des personnes.
- De promouvoir toute structure destinée aux personnes handicapées – enfants, adolescents et adultes – résidant sur le territoire des communes précitées.
- De prendre toutes les décisions en ce qui concerne le choix et la mise à disposition des moyens.

Administration

Le syndicat est administré par un comité de membres élus. Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. La durée de leur mandat est liée à celle du Conseil municipal qui les a désignés.

Le budget de ce syndicat est adopté en session, les recettes proviennent de la contribution des communes adhérentes fixées à 0,46 € par habitant, montant fixé en 2002 et reconduit depuis. D'après le recensement de 1999 le syndicat représente 120 745 habitants soit une recette générale de 55 542,70 €.

Les dépenses sont celles des dossiers présentés et adoptés en séance, auxquelles s'ajoutent les dépenses obligatoires de gestion, assurance, indemnités au comptable et régisseur soit 4 167 € pour l'exercice 2008.

La cotisation à ce syndicat mandatée par la commune d'Epinay est de 4 350,22 € somme versée depuis 2002.

Les financements au profit des établissements spinoliens

| | |
|--|----------|
| Participation à la création du foyer logement les Roseaux de la C.F.B SILLERY | 15 000 € |
| Matériel de rééducation et achat de vélos adaptés pour l'établissement les Jours Heureux | 3 075 € |
| Participation à un séjour en Irlande de jeunes du SESSAD de la CFBS | 1 500 € |
| Participation au cross inter établissements dans le parc de la CFBSILLERY | 250 € |
| Achat d'un fauteuil de douche pour l'ouverture de l'accueil de jour Ass. Jours Heureux | 3 900 € |

Les financements au profit des particuliers spinoliens

| | |
|--|---------|
| Participation à l'achat d'une coque pour Polyhandicapé | 540 € |
| Participation à l'installation d'un monte – escalier | 3 000 € |
| Agrandisseur télé et écran grossissants pour mal voyant | 2 700 € |
| Appareil d'audition et de prise de notes pour étudiante malentendante | 250 € |
| Soins dentaires avant reprise de travail en ESAT | 555 € |
| Mise en accessibilité d'une salle de toilette pour handicapé physique | 3 000 € |
| Fauteuil avec assise modulaire sur châssis pour polyhandicapé | 1 235 € |
| Appareil auditif pour jeune mal entendant en réinsertion professionnelle | 1 500 € |

Tous ces financements aux particuliers le sont toujours après les prises en charges des institutionnels et versés directement aux familles par l'intermédiaire du CCAS d' Epinay. Tous étant des personnes reconnus par la M.D.P.H.